

PUBLIÉ LE 07/07/2015 - MIS À JOUR LE 05/03/2021

# L’ANSM fait le point sur les risques liés à l’utilisation des produits de santé à des fins d’amaigrissement

BON USAGE - ALERTES

L’augmentation de la prévalence de l’obésité et du surpoids en France, le culte de la minceur et la promotion des produits, appareils ou méthodes revendiquant un effet sur le poids, sont autant de facteurs à l’origine d’une quête croissante d’amaigrissement.

Or, il n’existe pas de produit ou méthode miracle pour perdre du poids dépourvu de risque. L’utilisation de produits de santé (médicaments, plantes, préparations magistrales, dispositifs médicaux) n’est pas justifiée ou, pour certains, uniquement en dernier recours.

Toutes les méthodes sans fondement scientifique, le détournement de médicaments non indiqués dans le traitement du surpoids ou de l’obésité, ou l’achat de produits de santé en dehors du circuit légal, exposent à des risques graves pour la santé et sont à proscrire.

Dans le cadre de ses missions, l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) met en œuvre des mesures de surveillance et de prévention des risques.
Cependant, compte tenu du renouvellement constant de l’offre et de la promotion de produits, appareils ou méthodes se prévalant d’un effet amaigrissant, il appartient à chacun de rester vigilant face aux promesses d’efficacité rapide, et autres méthodes miracles.

Dans son rapport, qui actualise le précédent diffusé en 2012 , l’ANSM fait le point sur les risques liés à ces produits ou pratiques.

Evaluation des risques liés à l’utilisation de produits de santé à des fins d’amaigrissement (07/07/2015)

Risques lies aux pratiques d'amaigrissement reposant sur l'usage de produits de santé - Messages pour les professionnels de santé (07/07/2015)

Risques lies aux pratiques d'amaigrissement reposant sur l'usage de produits de santé - Messages pour le grand public (07/07/2015)